

**TROPHEE REGIONAL DU JEUNE CYCLISTE
CHAMPIONNAT OCCITANIE
REGLEMENT 2018**

Article 1

Les clubs organisateurs d'une manche du Trophée ou du Championnat Occitanie devront constituer un dossier mentionnant:

- Programme du jour et horaires.
- Plan et détail des épreuves par catégorie.
- Descriptif des jeux d'adresse et leurs distances (si la distance entre les quilles n'est pas la distance maximum du guide bleu, indiquer distance). Les dossiers doivent positionner les jeux d'adresse comme ils se présenteront réellement sur le terrain.
- Podium, récompenses
- Date limite de dépôt des dossiers au Comité Régional: **28 février 2018**
- Pour organiser le Championnat Régional, le club doit précédemment avoir organisé une épreuve du Trophée.

Article 2

- Les arbitres seront des Arbitres Ecoles de Vélo, provenant de toutes les écoles de vélo. Toutes les écoles de vélo doivent présenter un ou deux arbitres susceptibles d'officier tant pour les épreuves du matin que pour la régularité. Ils doivent figurer sur la liste des engagés.
- En cas de réclamation ou de litige, les membres de la Commission seront seuls compétents.
- La Commission Régionale des Ecoles de Vélo sera chargée d'examiner et de trancher tous les litiges pouvant intervenir. Elle est habilitée à modifier tout ou partie du règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.
- Lors du Championnat des arbitres officiels seront nommés par le comité.
- Un (e) Président (e) du jury sera nommé (e) par le Comité Régional pour toutes les épreuves du Trophée et du Championnat.

Article 3

- Les épreuves du Trophée (ou autres) ne pourront débuter avant 10 heures.
- Les épreuves sont réservées aux coureurs titulaires d'une licence FFC, catégorie jeunes (5-14 ans).
- Licences Baby : compétitions interdites
- Les engagements se feront par internet, clôture à J-3, 20 heures.
- Lors du 1er Trophée, l'ordre de passage des coureurs aux épreuves de cyclo-cross et de vitesse est libre, celle-ci étant individuelle. Le classement de cette épreuve de vitesse servira de référence pour établir l'ordre de passage aux épreuves de vitesse (passage des concurrents 2x2) et de cyclo-cross ou d'adresse du Trophée suivant. Le 2e Trophée sera utilisé pour l'ordre de passage du 3e Trophée et ainsi de suite.
- Si un coureur s'engage le jour même, il figurera en dernier sur la liste « ordre de passage » même s'il était présent au Trophée précédent.

Article 4

- Les participants devront obligatoirement porter le casque, les gants.
- Pour les catégories Benjamins et Minimes uniquement, l'utilisation de deux vélos sera autorisée (un pour le cyclo-cross, un pour les 2 autres épreuves).
- Pour la catégorie Pupille, l'utilisation de 2 vélos est autorisée pour le cyclo-Cross (sauf si c'est une épreuve combinée avec jeux d'adresse)
- Les vélos seront munis de cale-pieds avec courroies pour l'utilisation de tennis ou de pédales automatiques pour l'utilisation de chaussures avec cales.
- Les vélos des pré-licenciés devront avoir au minimum la coquille.
- Les guidons et potences devront être bouchés. Les deux freins devront être en bon état de marche.
- Les vélos avec freins à disque sont interdits sur les épreuves route.
- Le développement sera limité à 7.01 m pour les minimes, 6.40m pour les benjamins, à 5.60 m pour les autres catégories.
- Les roues à bâtons et les roues lenticulaires seront interdites pour toutes les catégories.
- L'utilisation de liaisons radios (oreillettes) est interdite.
- Lors de toutes les épreuves: pas d'additif sur les cales automatiques.
- Maillot Champion Occitanie : Le port du maillot Champion Occitanie sur route n'est pas autorisé lors des épreuves Ecole de Vélo

Article 5

- Dossards: le format doit être de 18 X16 cm. La pose doit être correcte avec 4 épingles et non plié.
- Tout dossard de compétiteur absent doit être rendu impérativement par le responsable de l'équipe avant le début des épreuves.

Article 6

Pour le classement par Club

- Une équipe sera représentée par 7 coureurs maximum (quel que soit le sexe) : 2 poussins, 2 pupilles, 2 benjamins et 1 minime. Le classement s'effectuera sur les 6 meilleurs résultats.
- Toutefois pour aider les écoles de vélo composées de peu de coureurs, une équipe de six coureurs minimum (1 ou 2 poussins, 1 ou 2 pupilles, 1 ou 2 benjamins et 1 minime) quel que soit le sexe, ayant 1 coureur minimum par catégorie sera considérée complète.

Article 7

- Les classements informatiques des épreuves seront assurés par Mme Espié (et Mme Quesseveur) assistée d'un organisateur.

Article 8

- Les classements se font par catégorie: pré-licenciés, poussins, pupilles, benjamins, minimes.
- Le classement général individuel s'obtient par addition des places obtenues dans chaque épreuve. En cas d'ex-aequo :
- Si 3 épreuves (cyclo ou adresse, vitesse et régularité), épreuve déterminante :
 - 1) place obtenue à l'épreuve vitesse
 - 2) place obtenue à la régularité (en cas d'égalité à la vitesse)
- Si 2 épreuves (cyclo ou adresse et régularité) : la place obtenue à la régularité sera déterminante

Article 9

- Le **Trophée du Jeune Cycliste** se disputera sur 5 journées : 3 épreuves par sous-comité et finale en 2 manches (Pas de «joker»).

Epreuves « Pyrénéennes »

- Saint Gaudens (31) le 01/04/2018
- Albi (81) le 15/04/2018
- Saint Juéry (81) le 01 /05/2018

Epreuves « Méditerranéennes »

- Gignac (34) le 31/03/2018
- En attente de date
- En attente de date

On obtient 2 classements « Trophées », un par sous-comité avec mêmes règles de classement.

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés du Comité Occitanie, toutefois un coureur ne peut suivre qu'un seul parcours de qualification, pas de cumul de points.

Finale en 2 manches

Aller: Villeneuve Tolosane (31) le 03/06/2018 Retour: Pont de l'Arn (81) le 17/06/2018

Participent les 40 premiers de chaque catégorie de chaque sous-comité
Classement final= addition des points des 2 manches

- **Le Championnat Occitanie se disputera le 10/06/2018 au Vernet(31)**, organisation par GSC Blagnac-VS31, et comportera les 3 épreuves, adresse ou cyclo-cross, vitesse, régularité.

Article 10

- Les pré-licenciés, poussins ont 3 épreuves: adresse, vitesse et régularité
 - les pupilles ont 3 épreuves :
 - Trophée : adresse, vitesse et régularité
 - Championnat : cyclo-cross, vitesse et régularité
 - Les benjamins et minimes ont 3 épreuves: cyclo-cross individuel, vitesse et régularité.
- a) Épreuve de vitesse**
- Distance de 150 à 200 mètres sur une route non accidentée.
 - Conformément à la réglementation des Trophées des Ecoles de Vélo, les épreuves chronométrées de sprint sont autorisées sur des distances de 60 à 200 mètres.
 - Chronométrage électronique obligatoire
 - En présence d'une panne de Chronométrage électronique, l'épreuve de vitesse ne peut être annulée, le chronométrage se fera manuellement (règlement fédéral).
 - Un commissaire officiel sera nommé à chaque épreuve "aux 10 mètres" afin de faire respecter le règlement: «le coureur ne peut recommencer qu'en cas de crevaison ou bris de matériel constaté sur toute la distance ou déchaussage dans les 10 mètres».
 - En cas de chute ou bris de matériel constaté le coureur recommence le dernier.
 - En cas de déchaussage dans les 10 mètres (marquage obligatoire) le coureur recommence immédiatement et seul.
 - Départ individuel lors du premier Trophée (servira de référence pour les Trophées suivants)
 - Départ par 2 concurrents lors des trophées suivants.
 - **Le départ sera tenu et donné au sifflet.**
 - **Il n'est pas interdit de prendre la roue (accordé au TFJC) après la fin du couloir délimité.**
 - **Classement des coureurs à partir de la corde par ordre de dossard**
- b) Épreuve d'adresse**
- jeux figurant dans le guide bleu, **intervalle entre les jeux: 8 mètres minimum**. La zone des jeux doit être dégagée, protégée par des barrières, la distance par rapport à toute bordure ou trottoir doit être au moins d'un mètre.
 - Modification de la valeur d'un refus: ½ tour dans le rond = 30 secondes, passage délibéré à côté du rond sans essayer de le faire = 1 minute
 - Pré-licenciés : 6 jeux
 - Poussins : 9 - 10 jeux
 - Pupilles: 5 jeux maximum suivis de cyclo-cross
 - Lors du Championnat Régional, la catégorie pupille effectuera un parcours de cyclo-cross uniquement sans jeu d'adresse.
- c) Épreuve de cyclo-cross**
- Lors de l'épreuve de cyclo-cross, toute infraction sera pénalisée de 30 secondes.
 - Le guidon avec corne de vache est interdit.
 - Lors du départ groupé d'une épreuve de cyclo-cross, tous les participants avec un VTT seront placés au fond de la grille de départ.
 - Hauteur maximum des planches à franchir: 20 cm pour les catégories benjamins et minimes, interdit pour les poussins et pupilles.
 - épreuves cyclo-cross, comptant pour les Trophées du Jeune Cycliste et du Championnat régional: reconnaissance en vélo possible de 9 hr à 9 hr30 pour les catégories benjamins, minimes et pupilles si cyclo uniquement sans jeux adresse.
 - largeur du circuit égale au moins à 3 mètres
- d) Épreuve de régularité**
- Arrivée des épreuves de régularité : la pose de barrières ou rubalise est obligatoire sur une distance de 50 mètres précédent l'arrivée
 - un tour de reconnaissance sera effectué par club.
 - L'appel sera fait en fonction du classement intermédiaire des épreuves du matin.
 - La présence d'une vidéo est obligatoire pour permettre de juger les arrivées.
 - **La longueur minimum du circuit doit être de 2.5 km impérativement, aucune dérogation ne sera possible.**
 - Les distances de l'épreuve doivent être conformes au cahier des charges et la difficulté adaptée à la catégorie des enfants.

- Le contrôle des braquets sera effectué systématiquement avant le départ de la régularité pour les catégories benjamins et minimes.
- Les arbitres devront arrêter les doublés à 3 km environ de l'arrivée (1 tour avant l'arrivée).
- Bidon: autorisé pour les benjamins et minimes, **ravitaillement interdit pendant la course.**
- Il est formellement interdit de suivre à vélo ou en courant, les enfants lors des régularités sous peine de déclassement.
- **Ne seront habilités à suivre les coureurs, uniquement les éducateurs du club organisateur et ceux-ci devront impérativement suivre le dernier coureur.**
- **Pas de changement de vélo autorisé sur l'épreuve de régularité.**
- **Changement des roues autorisé au podium sans tour rendu.**
- **Sur incident grave, les arbitres pourront neutraliser la course.**
- Kilométrages:
 - Pré- licenciés: de 500 mètres à 1 km libres
 - Poussins: 3 à 4 Km libres
 - Pupilles: 8 à 10 Km libres
 - Benjamins: 10 à 15 Km libres
 - Minimes: 25 à 30 Km libres

Article 11

Classement individuel et par équipe du Trophée du Jeune Cycliste :

- Les points sont attribués: du 1^{er} au 50^{ème} du classement général (établi par l'addition des places dans chaque épreuve):

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème} e	11 ^{ème} e	12 ^{ème} e	13 ^{ème} e
52 pts	50 pts	48 pts	47 pts	46 pts	45 pts	44 pts	43 pts	42 pts	41 pts	40 pts	39 pts	38 pts

14 ^{ème} e	15 ^{ème} e	16 ^{ème} e	17 ^{ème} e	18 ^{ème} e	19 ^{ème} e	20 ^{ème} e	21 ^{ème} e	22 ^{ème} e	23 ^{ème} e	24 ^{ème} e	25 ^{ème} e	26 ^{ème} e
37 pts	36 pts	35 pts	34 pts	33 pts	32 pts	31 pts	30 pts	29 pts	28 pts	27 pts	26 pts	25 pts

27 ^{ème} e	28 ^{ème} e	29 ^{ème} e	30 ^{ème} e	31 ^{ème} e	32 ^{ème} e	33 ^{ème} e	34 ^{ème} e	35 ^{ème} e	36 ^{ème} e	37 ^{ème} e	38 ^{ème} e	39 ^{ème} e
24 pts	23 pts	22 pts	21 pts	20 pts	19 pts	18 pts	17 pts	16 pts	15 pts	14 pts	13 pts	12 pts

40 ^{ème} e	41 ^{ème} e	42 ^{ème} e	43 ^{ème} e	44 ^{ème} e	45 ^{ème} e	46 ^{ème} e	47 ^{ème} e	48 ^{ème} e	49 ^{ème} e	50 ^{ème} e
11 pts	10 pts	9 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pt

- Le vainqueur est celui qui possède le plus grand nombre de points
- Ce barème sera également retenu pour le classement spécifique des féminines.
- En cas d'ex-aequo après les 3 premières épreuves, le plus grand nombre de meilleures places sera retenu et si encore égalité le classement de la dernière épreuve sera déterminant.
- **Classement final du Trophée Occitanie : addition des points des 2 manches**
En cas d'égalité à l'issue des 2 manches finales, le classement de la dernière épreuve sera déterminant.

Article 12

Récompenses:

- lors de chaque épreuve, les dix premiers et les trois premières féminines seront obligatoirement récompensés et 1 récompense par équipe.
- **Trophée du Jeune Cycliste:** au terme des 5 épreuves les 3 premiers coureurs, les 3 premières filles et les 3 premières équipes seront récompensés.
- **Championnat Régional:** les 3 premiers coureurs, les 3 premières filles et les 3 premières équipes seront récompensés.
- Présence obligatoire à la cérémonie protocolaire avec le maillot du club.
- **les féminines se classant dans les dix premiers du classement seront récompensées deux fois**

Article 13

1. **Participation au Trophée de France du Jeune Cycliste 2018: sélection régionale de 21 coureurs:**

- 12 garçons : 4 pupilles, 4 benjamins, 4 minimes
- 9 filles : 3 pupilles, 3 benjamines, 3 minimes

2. **Seront sélectionnés :**

3 Pupilles Filles	4 Pupilles garçons	3 Benjamines	4 Benjamins	3 Minimes filles	4 Minimes garçons
Championne OCC	Champion OCC	Championne OCC	Champion OCC	Championne OCC	Champion OCC
1 ^{ère} Trophée OCC*	1 ^{er} Trophée OCC*	1 ^{ère} Trophée OCC*	1 ^{er} Trophée OCC*	1 ^{ère} Trophée OCC*	1 ^{er} Trophée OCC*
2 ^e Trophée OCC*	2 ^e Trophée OCC*	2 ^e Trophée OCC*	2 ^e Trophée OCC*	2 ^e Trophée OCC*	2 ^e Trophée OCC*
	3 ^e Trophée OCC*(1)		3 ^e Trophée OCC*(1)		3 ^e Trophée OCC*(1)

* En cas de doublé (championnat & Trophée), le suivant au Trophée sera retenu. (1) sous réserve de l'avis du CTS et de la Commission

3. En cas de désistement d'un sélectionné, le remplaçant sera désigné par la Commission au vu des résultats obtenus au cours de l'année.
4. La présence des sélectionnés sera obligatoire aux deux journées de stage de préparation au Trophée de France du Jeune Cycliste
5. **Tout(e) sélectionné(e) ne respectant pas ces conditions pourra être remplacé(e) par la Commission.**
6. **En cas d'absence du coureur pour cause de maladie la Commission se réunira pour en débattre.**

Pour tout renseignement s'adresser à Jacky ESPIE (06 85 81 25 87) – mail : aline.espie@hotmail.fr

Comité Occitanie
de Cyclisme de la FFC

Nom du document : REGLEMENT TROPHEE ECOLES ET CHAMPIONNAT (1)
Répertoire : C:\Users\Nathalie\Documents
Modèle : C:\Users\Nathalie\AppData\Roaming\Microsoft\Templates\Normal.dotm
Titre : REGLEMENT TROPHEE ECOLES ET CHAMPIONNAT
Sujet :
Auteur : Aline
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 19/03/2018 13:33:00
N° de révision : 4
Dernier enregistr. le : 19/03/2018 13:35:00
Dernier enregistrement par : Nathalie
Temps total d'édition :3 Minutes
Dernière impression sur : 19/03/2018 13:39:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 6
Nombre de mots : 2 284 (approx.)
Nombre de caractères : 12 568 (approx.)